

## SEANCE DU 18 Juillet 2017

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : Marie DUBREZ

Présents : Tous, sauf : J.SONNEY, excusé

### **TRAVAUX :**

- **Route de Cessay** : en raison des travaux de la ligne électrique de 63 000 volts, RTE nous accorde une participation de 52 000 € pour sa réfection complète. Une commission du conseil décidera de l'affectation de cette somme avec l'entreprise qui sera chargée de ces travaux.
- **Cimetière**, le devis de l'entreprise **SN Saulnier** d'un montant de **TTC de 13 466.63 €** est accepté par le conseil pour la réfection de l'allée centrale et les allées transversales des caveaux à gauche en rentrant.

Le devis de l'entreprise **Gauthier** pour la mise en place de 4 caveaux de 2 places, d'un montant de **TTC : 9 074.40 €** est accepté par le conseil.

- **Voie communale du Creux du Scay** : le conseil décide la réfection de cette voie sur 800 m, entre la ferme du GAEC du Scay et l'entrée de la domaniale, **sans l'application d'un bicouche**. Le devis de l'entreprise Jeannin sera revu.
- **Appartement de Mme Soltermann** : des aménagements au niveau de la cuisine et de sécurisation de l'électricité seront réalisés cet automne.
- **Eglise** : à la suite du contrôle par l'entreprise Bodet de l'installation des cloches, des horloges et du paratonnerre, il est recommandé de changer le battant de la cloche 1 dont l'usure risque d'endommager la cloche ainsi que les 2 minuteriers des cadrans qui gèrent la rotation des 2 aiguilles heures et minutes. Nous attendons le devis.
- **Salle des Fêtes** : En raison de l'isolation réalisée lors de sa réfection, le conseil décide d'y installer une VMC pour garantir une circulation d'air dans l'ensemble du local. Un devis sera demandé.

L'entreprise Prévalet qui a posé le parquet de la Salle des Fêtes doit procéder à sa dépose pour le rectifier et à sa repose pour lui redonner son aspect véritable.

- **Enfouissement des réseaux** : La réception des travaux aura lieu sur place à **14h00 le mercredi 26 Juillet** avec le SYDED.

### **TERRES AGRICOLES** :

- **Dossier Bertin** : le conseil décide de ne pas signer la continuité du bail de la parcelle de communal de 6ha32a à la Cabette, avec les nouveaux repreneurs. Cette reprise ne met pas en péril leur exploitation agricole, basée à Byans.
- **Dossier Maire J-Cl** : le conseil, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur la présentation de cette reprise à titre individuel, s'oriente vers la signature d'un bail précaire.

### **BOIS** :

- **Vente des bois du 21 Juin** à Levier : le lot de la parcelle 29, composé de 86 m<sup>3</sup> d'épicéa et 252 m<sup>3</sup> de sapin a été acheté par la Scierie Renaud au prix de 80.23 € m<sup>3</sup>, soit un montant HT de : 28 722.34 €.
- **Les 3 places à bois** aux Laizines sont terminées. Ces travaux, d'un montant estimé à près de 17 000 €, sont subventionnés à hauteur de 40%.
- Un accord sera passé avec Mr Mathieu pour lui vendre 500 m<sup>3</sup> de « bois blanc » à Cessay au prix de 16 €/m<sup>3</sup>. Cette opération permettra d'éclaircir cette parcelle.

### **ECOLE** :

- L'effectif à la rentrée de septembre devrait se situer à **112 élèves** : 47 en Maternelle et 65 en Primaire.
- Le conseil donne son accord pour le recrutement d'une ATSEM à mi-temps. A voir avec Famille Rurales.
- Le retour à la semaine de 4 jours a été adopté par le conseil d'école. Nous attendons la réponse de l'Inspecteur d'Académie.

### **CFD** :

- **PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)** : ce futur document d'urbanisme couvrira l'ensemble du territoire de la CFD et remplacera les documents d'urbanisme existants.
- Le territoire aura un zonage et un règlement inscrit dans le PLUi qui fixera les règles pour les futures constructions (zones constructibles : U ou AU), agricoles (A), naturelles et forestières (N).  
Les certificats d'urbanisme, permis de construire et déclarations préalables devront respecter le PLUi et seront signés par les maires des communes.
- Ce dossier devrait être applicable à partir de 2021 au plus tôt. Le délai maximum étant de 6 ans.
- Il devra être conforme au SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) établi sur un territoire de plusieurs communautés de communes autour de Pontarlier.

- Une phase d'étude et de concertation avec les habitants sera mise en place à la rentrée de septembre.
- **L'équipe d'intervention** : Bureau d'études Urbanisme et Aménagement du territoire « INITIATIVE »  
Bureau d'études Urbanisme et Environnement « PRELUDE »  
Cabinet d'avocats « DSC Avocats »  
Chambre d'Agriculture  
SETIB
- **FONDS DE CONCOURS** : La CFD reverse à la commune des compensations qui s'élèvent en 2017 pour notre village à **16 477.33 €** pour le financement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.
- **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU et ASSAINISSEMENT » à la CFD** :  
Pour préparer ce transfert de compétence en 2020 (?) des communes sur la CFD, l'Agence de l'eau peut financer un salarié à hauteur de 80% pendant 2 ans. La CFD et la CCA 800 embaucherait le même salarié dont le coût serait partagé à égalité et ont déposé chacune leur dossier à l'Agence de l'eau. Cette mission consiste à faire l'état des lieux dans chaque commune des réseaux d'eau et d'assainissement et de préparer le transfert financier et les ajustements des tarifs.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Demande de Mr Aimé Thouverez à la commune d'acheter une partie du chemin privé permettant l'accès à la Ferme Pourchet pour accéder à sa parcelle.  
Le conseil pense qu'un accès est possible par la rue de Bief du Fourg et que l'usage du chemin privé peut être négocié directement avec les propriétaires de la ferme.
- Demande de SCEA Forêt de Joux pour se brancher directement en fixe avec un compteur d'eau à la Station de pompage. Le conseil estime que ce branchement n'est pas réalisable.
- Déclassement du terrain public de Mr Pierre Margot pour mise en vente.

La séance est levée à 22h30

Le Maire